

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

15 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En dehors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le Numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 22 SEPTEMBRE 1845.

Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs, mais, quelque désir que nous en ayons, nous ne pouvons pas toujours les entretenir de choses graves et sérieuses, et nous sommes bien obligés parfois de nous détourner de nos travaux habituels pour leur faire connaître les burlesques attaques qui nous viennent du Rhône. Voici nos motifs.

Le Journal jouit de la plus grande faveur à la préfecture; en reproduisant sa prose, nous donnons une idée de l'urbanité de nos administrateurs, nous faisons apprécier la modération de leurs passions, et c'est un résultat. Nous sommes bien aises qu'on puisse mettre en parallèle le ton de notre discussion et celui des écrivains qui hantent la préfecture. Quant à nous, qui allons au cabaret, nous tâchons de nous rappeler constamment

Que le lecteur français veut être respecté, nous dégageons notre polémique du burlesque effronté pour le laisser aux plaisants du Pont-Neuf. Nous tenons, nous petites gens, à maintenir la décence dans la polémique, les traditions de politesse dans les discussions; nous avons peur des gros mots. Que vaudrez-vous? Il paraît que les choses ont bien changé: les gens de cabaret sont calmes et convenables; ce sont les gens qui visitent les salons qui sont turbulents, tapageurs, et en général de fort mauvais ton.

A quoi cela tient-il? Est-ce que, par hasard, on voudrait en haut lieu travailler à déconsidérer la presse en la rendant cynique, en la forçant à se montrer nue et débraillée? Si c'est là ce qu'on se propose, nous ne nous y prêterons pas; nous serons d'autant plus calmes et plus polis qu'on se montrera à notre égard discourtois et inconvenant. Nous voulons bien discuter, mais nous ne voulons pas nous disputer; nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore.

Le Rhône, à la vérité, fait bien ce qu'il peut pour nous amener à faire sa partie: nous lui avons prouvé jusqu'à présent que ce n'est pas chose facile; quand il sera convaincu que c'est de notre part un parti pris, peut-être abandonnera-t-il ses grossières pointes, ses plaisanteries de mauvais aloi, pour les remplacer par des raisons.

On a souvent répété ce mot: *Proscrire n'est pas répondre*; injurier et provoquer ses adversaires n'est pas répondre davantage. Le Rhône nous répète chaque jour que nous sommes absurdes: soit; mieux vaudrait le prouver que tant le répéter. Le genre de polémique qu'il a adopté est tant soit peu usé; le Globe lui-même s'en aperçoit, et le met de côté comme une vieille défroque. Pour notre compte, il ne nous séduit pas, et nous aimons mieux rester sérieux: chacun son goût. D'ailleurs, il n'est pas permis à tout le monde de prendre de grands airs, de hausser la voix à tout propos, de traiter celui-ci de niais, celui-là de faquin, de maugréer sans cesse et de pourfendre sans relâche tout individu qui déplaît. Nous ne pourrions pas mettre à chaque heure, à chaque minute,

nos adversaires sur le gril du ridicule, et les y tenir impitoyablement sans leur accorder ni grâce ni merci; nous craindrions que le goût du roussi ne finit par nous porter à la tête et nous rendre malades. A la vérité, on dit que le corps d'un ennemi mort sent toujours bon. Quoi qu'il en soit, nous ne tiendrions pas à les enterrer régulièrement trois ou quatre fois par semaine, avec oraison funèbre plus ou moins drôlatique, et à crier à haute et intelligible voix, comme on l'a fait pour nous: *Voyez, le Censeur est mort et bien mort!* pour nous donner quelques jours après la satisfaction de le faire revivre afin de l'interpeller et de lui adresser les superbes paroles que voici:

« C'est la trentième fois au moins que le Censeur nous accuse » d'en vouloir à sa vie. Nous ne lui adressons jamais la parole sans » que le malheureux n'arrive le lendemain la figure toute boule- » versée, se croyant poursuivi par nos provocations comme » M. de Pourceaugnac par les fatales seringues. Eh! mon Dieu! » les provocations y fussent-elles, qu'est-ce que cela peut vous » faire après tout? *Est-ce que vous auriez peur?* »

Mais si nous avons peur, ne serait-ce pas chose fort concevable? N'êtes-vous pas, Messieurs du Rhône, des gens qui mettez tout en déroute devant vous? Après nous avoir tués moralement, n'êtes-vous pas en train de démolir le parti légitimiste tant à Paris que dans les départements? Ne nous avez-vous pas prouvé qu'on ne peut pas résister à vos coups?

A la vérité, vous nous avez quelque peu rassurés; nous savons maintenant que vous n'en voulez pas à nos têtes. Vous avez bien raison: *qu'en feriez-vous?* Nous pouvons donc les croire bien assises sur nos épaules. Aussi nous risquerons-nous à faire remarquer au Rhône que la réponse qu'il a faite à la dernière lettre de notre ami et collaborateur M. C. B. n'est pas très explicite. Nous la donnons textuellement:

« Quant à l'envie que paraîtrait avoir M. C. B. de connaître les » intentions et les antécédents de l'auteur de cet article, nous som- » mes prêts à lui donner ample satisfaction sur ce point; nous » avons l'intention de prouver chaque matin à nos lecteurs que le » Censeur est ABSURDE, et nous ne croyons pas nous en acquitter » très mal. Quant à nos antécédents, nous sommes catholique, bap- » tisé et vacciné. Nous avons une foule d'amis qui sont tous élec- » teurs; ils nous ont toujours assez estimé pour n'avoir jamais eu » la pensée de nous exposer à l'ineffable ridicule de servir de ballon » d'essai sur un champ de bataille électoral. »

Nous sommes bien aises d'apprendre par l'auteur de l'article qui nous occupe qu'il a été baptisé et vacciné; c'est là un avantage précieux qu'il partage avec beaucoup de Français. Sur ce point nous n'avons aucun doute; mais nous ne sommes pas aussi persuadés qu'il possède dans le corps électoral de nombreux amis. Nous ne pensons pas du moins que ce soit dans le corps électoral du Rhône. Les dix voix qui se sont portées sur M. C. B. n'ont été ni demandées ni sollicitées; elles se sont arrêtées sur lui sans qu'aucune me-

sure ait été prise à l'avance. Le Rhône sait bien que le parti radical n'a fait aucune démarche pour constituer une candidature.

Du reste, en cette affaire, il ne s'agissait pas de l'élection de l'ouest, ni des nombreux électeurs que le rédacteur du Rhône compte dans le corps électoral, ni même de savoir s'il a été ou non baptisé, mais de tout autre chose. Quant à ses intentions, nous les connaissons maintenant: il veut simplement prouver chaque matin à ses lecteurs que le Censeur est absurde. Nous ne pouvions pas les supposer telles, nous croyions que depuis long-temps c'était besogne faite; vous oubliez donc que nous sommes morts moralement? Si vous continuez à faire cette preuve, on ne comprendra pas pourquoi vous vous acharnez tant après un journal qui n'a plus de valeur, après des gens qui n'ont plus qu'une apparence de vie. On pourra trouver que vous vous répétez, que vous tombez dans la monotonie. Vous le savez,

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

On pourra enfin s'étonner de ne pas vous voir transporter en diverses contrées votre fameux gril de saint Laurent. — Chauffez-le! chauffez-le bien! vous crierez sans doute vos nombreux amis du corps électoral, et surtout pas de repos; voyez autour de vous s'il n'y a pas quelque journaliste malavisé à y étendre.

En vérité, pour peu que le Rhône le veuille, le parti conservateur lui devra des actions de grâces, car il aura rendu à la monarchie d'immenses services; mais, pour Dieu! qu'il ne laisse pas refroidir son gril.

DES ALLIANCES DE LA FRANCE.

Dans une des discussions les plus solennelles de la dernière session, la question des alliances de la France a été abordée et traitée par un homme qui a été ministre des affaires étrangères. Embrassant toute notre histoire depuis quinze ans, M. Thiers s'est demandé où en était la politique à cette heure, et quel avenir lui était réservé; et alors, recherchant quelles alliances restaient à la France, et montrant dans quelle impasse on l'avait conduite pour l'étouffer, il s'est écrié: « Les alliances avec le continent, il n'y en a pas de possibles; on peut s'en convaincre quand on a parcouru, aux affaires étrangères, deux dépêches seulement venant de l'Allemagne ou de la Russie. De ce côté-là, tout nous est fermé: une malveillance sourde nous menace. Le temps modifiera peut-être ces dispositions hostiles, mais en attendant elles persistent. Ainsi, point d'alliance possibles avec aucune des puissances du continent: c'est avec l'Angleterre qu'il faut demeurer uni; la position est forcée, la fatalité implacable. Le système est rivé à la Grande-Bretagne; bon gré, mal gré, il faut qu'il traîne son boulet! »

Mais quoi! lorsque l'Angleterre, il y a cinq ans, se détachait de nous, coalisait l'Europe contre nous, allait détruire notre influence en Orient, n'avez-vous pas parlé alors d'indépendance? N'avez-vous pas conseillé au pays de briser cette chaîne qui nous attachait seuls? Les uns et les autres, n'avez-vous pas témoigné de l'indignation contre cette trahison inattendue? Et aujourd'hui vous voilà empressés de renouer ces liens, aujourd'hui vous voilà rivalisant d'ardeur avec cette amie si incertaine, aujourd'hui vous voilà confessant tous que l'Angleterre seule est votre sauvegarde contre l'Europe malveillante!

Et cependant qu'exige-t-elle cette Angleterre pour vous accor-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 ET 23 SEPTEMBRE.

UNE ÎLE DE LA LOIRE.

(Suite.)

Quand M. de Maran descendit de cheval, il était pâle, défait, et se soulevait à peine. Il se rendit directement à la chambre de M. de Larancé, qui, attendant à le voir revenir joyeux et satisfait, n'en fut que plus déconcerté par son aspect étrange.

— Ah! mon pauvre ami, s'écria-t-il, qu'est-ce que vous avez? Pardieu! comme vous voilà fait!

— De Larancé, je souffre d'affreuses tortures! dit le jeune homme.

— Comment cela? Êtes-vous malade?

— Non, répondit-il, c'est là... et il montra son cœur.

— Que vous est-il arrivé? Voyons, racontez-le-moi. Mais asseyez-vous d'abord. L'avez-vous vue?

— Non, je ne l'ai pas vue.

— Pourquoi?

— Elle n'y était pas. Sa mère étant malade, elle est partie subitement pour aller la rejoindre.

— Oh donc?

— Je ne sais... sur les bords de la Loire, m'a-t-on dit.

— M. de Maran avait la poitrine oppressée et la voix stranguée.

— Eh bien! elle reviendra, dit de Larancé; n'est-ce que cela?

— Non, c'est autre chose... Ecoutez, dit M. de Maran; c'est inouï, c'est...
— Voyons, confiez-moi cela, vous serez soulagé, dit M. de Larancé in-

— C'est le nom de la Loire qui a réveillé cet enfer dans mon cœur, dit M. de Maran le regard immobile; et plus j'y songe et moins je puis douter.

— Allons, mon ami, recueillez bien vos idées et expliquez-vous.

— Oui, oui... Mon père est mort, il y a cinq ans à peu près, de Larancé, vous le savez. Après sa mort, un jour je trouvai... mais je l'ai ici, dit-il en montrant un papier qui se redressait.

— Alors il fit plusieurs tours comme un homme qui ne voit pas clair, puis

— Ah! nous ne sommes pas à Paris... je croyais que nous étions à Paris...
— Et que je vous montre cela; je ne pourrai jamais vous l'expliquer... De Larancé, voulez-vous donner ordre qu'on selle les chevaux, et vous m'accompagneriez à Paris? Aussi bien, je voudrais douter. Je cherche à me per-

— C'est bien, mon ami; nous allons partir, dit de Larancé, et il fit pré-

— Les chevaux sur-le-champ.

A peine en selle, ils partirent au grand trot. M. de Maran ne desserra pas les dents tout le long de la route; seulement, de temps à autre, il donnait un frénétique coup d'éperon à sa monture et partait au galop, puis il s'arrêtait tout essoufflé et reprenait le trot. M. de Larancé réglait son silence et sa marche sur le silence et la marche de son ami.

A peine arrivé chez M. de Maran, celui-ci, sans mot dire, alla droit à un secrétaire qu'il ouvrit et d'où il tira un portefeuille. Alors il se laissa tomber dans un fauteuil, et, prenant sa tête dans ses mains, il s'écria dans l'angoisse la plus vive:

— O mon Dieu! faites que cela ne soit pas!

De Larancé, malgré sa légèreté habituelle, fortement impressionné par cette pantomime qui décelait une douleur vraie et profonde, s'approcha de son ami, et lui dit du ton le plus affectueux:

— Mon bon ami, prenez du courage et ouvrez-moi votre cœur. Peut-être pourrai-je vous donner quelque consolation.

— Je vous remercie, mon ami, dit M. de Maran; mais vous ne pouvez rien pour moi.

Alors il ouvrit le portefeuille, en tira deux lettres, et, les donnant à M. de Larancé, il ajouta:

— Tenez, mon ami, lisez ces deux lettres... Lisez-les à haute voix... quoique je les connaisse déjà. Hélas! quand je les lus pour la première fois, elles m'étaient indifférentes et ne signifiaient rien pour moi... Aujourd'hui elles m'en disent trop.

Et le jeune homme pencha sa tête sur sa poitrine. Avant d'ouvrir les lettres, M. de Larancé en examina l'apparence. Le papier était jauni par le temps et l'encre avait perdu sa couleur primitive. Au moment où il allait déplier l'une des deux, M. de Maran, dressant la tête et posant la main sur le bras de son ami, lui dit:

— Vous souvient-il qu'hier je vous ai dit, à propos du nom d'Augustine de Gérin, qu'il ne m'était pas inconnu, que je me rappelais l'avoir vu ou entendu quelque part?

— Oui, monsieur, en effet...

— Eh bien! c'est dans une de ces lettres que je l'avais vu. Oh! je le sais... Lisez, lisez!

M. de Larancé ouvrit l'une des deux lettres et lut à haute voix: « Monsieur de Maran, »

— C'était à mon père que s'adressait cette lettre, interrompit le jeune homme d'une voix éteinte.

Un moment de silence suivit, et puis M. de Larancé reprit sa lecture. « Monsieur de Maran, »

— Est-ce ainsi que je devrais vous appeler! Il le faut à présent. Oh! fous et aveugles que nous avons été!... Hélas! le mal est irréparable. Est-ce votre faute? Est-ce la mienne? N'avons-nous pas été coupables tous les deux? Pour moi, il ne me reste que des regrets que je dois cacher, des larmes que je dois dévorer, et une existence pleine d'amertume, dont

chaque jour j'appelle le terme.

» ERNESTINE DE GÉRIN. »

— Ernestine! dit M. de Maran tressaillant, et moi je m'appelle Ernest... J'avais oublié cela. Oh! c'est trop vrai, c'est trop vrai!

— Je vous avoue, mon ami, dit de Larancé, que jusqu'ici je ne vois rien encore.

— Rien?... lisez l'autre.

M. de Larancé ouvrit la seconde lettre. Elle était de la même écriture que la précédente, s'adressait aussi à M. de Maran et portait également la signature d'Ernestine de Gérin. Elle était ainsi conçue:

« Monsieur de Maran, »

« La douleur et la satisfaction maternelle luttent dans mon cœur. Je suis mère, c'est une fille que le ciel m'a envoyée. Amère folie! Figurez-vous que je cherchais en elle votre ressemblance. Oh! allez, je suis bien à plaindre! J'ai voulu qu'elle portât au moins votre nom, Auguste, et je l'ai appelée Augustine. M. de Gérin n'a vu là qu'un caprice et ne s'y est point opposé. Du reste, ne m'avez-vous pas donné l'exemple vous-même? Voilà pourtant à quoi devaient aboutir ces instants si doux d'autrefois, dans notre île enchantée de la Loire. Que de fois mon souvenir s'y reporte!... et je pleure, je pleure... Vous souvenez-vous de ces grands peupliers alignés, de ces bouquets de saules et de trembles qui environnaient le petit pavillon? Comme les gazons doivent être fleuris à présent et les arbres touffus! Les rosiers que nous avons plantés sont en fleur peut-être... Nous ne nous quittons jamais sans avoir échangé une rose... Oh! tenez, je deviens folle en pensant à tout cela. Adieu; il ne me reste que ma fille, ma petite Augustine, pour me consoler. »

La voix de M. de Larancé s'était émue malgré lui à mesure qu'il avançait dans sa lecture. Quand il eut fini, on n'entendit plus que la respiration pressée de M. de Maran, dont la tête s'était inclinée avec accablement sur sa poitrine. M. de Larancé n'eut plus besoin d'interroger son ami pour comprendre la cause de sa douleur. Cette dernière lettre, éclairée par l'autre, ne disait-elle pas tout? ou du moins n'en ressortait-il pas une probabilité qui touchait presque à l'évidence et laissait bien peu de doutes à l'esprit? Ces lettres n'indiquaient-elles pas une liaison fondée sur un amour trop passionné sans doute et poussé jusqu'à la culpabilité? Pouvait-on affirmer que M^{lle} Augustine de Gérin n'était pas la sœur de M. Ernest de Maran? La vérité ne paraissait-elle pas se trouver plus tôt dans l'affirmation contraire? Sans doute ç'avait été là un secret que Dieu seul et les deux coupables avaient connu; mais ces lettres, qui dévoilaient tout, ne semblaient-elles pas avoir été conservées à dessein par la Providence et mises par elles sous les yeux du jeune homme pour empêcher cette alliance monstrueuse et l'accomplissement d'un crime? Toutes ces pensées et mille autres de ce genre se succédaient et revenaient sans cesse dans l'esprit des deux amis.

Voir ainsi ses premières illusions anéanties, son premier amour détruit! Amour, mot coupable, mot criminel, qu'il fallait bannir de son cœur avec

der cette tolérance qui vous fait vivre? Elle exige ce que vous faites depuis quinze ans : l'abandon presque complet de notre marine, des arsenaux vides, des ports où vous n'avez pas une mâture; elle exige que vous mainteniez en Algérie une protestation permanente contre notre possession; elle vous interdit tout mouvement sur la Méditerranée. Si vous êtes attaqués par le Maroc, elle vous forcera à conclure une paix illusoire avec des traités sans garanties; si elle se rencontre avec vous en Espagne, en Grèce, en Orient, elle vous heurte et vous embarrasse; si elle est inquiétée par vous dans l'Océanie, elle vous force à désavouer vos amiraux, elle suscite la rébellion contre nos troupes, elle fait couler le sang de nos soldats. Point de puissance maritime pour notre pays avec l'alliance anglaise, point de mouvement, pas la plus légère expansion, soit de notre commerce, soit de nos forces. Vous vivez, mais vous vivez à la condition d'être parqués dans le cercle qu'elle a tracé autour de vous; vous vivez, mais sans développement, sans air, sans lumière, étouffant le génie expansif de notre nation, manquant à ses destinées, brisant ses espérances, éteignant bonhumblement ce flambeau de civilisation que vous aviez reçu pour le faire luire aux yeux des peuples accoutumés à porter leurs regards vers cette France qui fut long-temps pour eux le foyer de l'intelligence et du dévouement.

C'est là ce que commande l'alliance anglaise, alliance ruineuse, fatale, abrutissante; et, vous le confessez, vous n'en pouvez pas avoir d'autre; et celle-ci, vous ne pouvez pas vous en passer. Et dites-vous donc à quel moment de notre histoire nous avons été condamnés à un pareil abaissement; dites-nous quel a été jamais le pouvoir assez misérable pour se débattre dans ces étroites du désespoir. Vous n'avez pas d'alliances, vous n'en pouvez pas avoir; achevez donc votre pensée, et dites-nous pourquoi. La révolution de juillet vous avait livré l'Europe haletante, des peuples soulevés partout, des sympathies brûlantes, des rois tremblants; qu'en avez-vous fait? Tous les intérêts s'étaient délaissés, tout l'édifice de 1815 s'éroulait sur ses bases, un monde nouveau semblait éclore aux rayons de notre soleil; pourquoi nous retrouvons-nous dans la nuit et dans le chaos? Expliquez-vous. A quel intérêt avez-vous sacrifié toutes ces alliances qui réclamaient si peu pour vous donner tant d'empire? Par quelle cause toutes ces ardeurs se sont-elles éteintes? Pourquoi ne pouvez-vous même compter sur cette Espagne qui parcourt de nouveau, au milieu des déchirements, le chemin de la contre-révolution? Comment cette Belgique que vous avez émancipée se jette-t-elle dans les bras de la Prusse? D'où vient que sur toutes nos frontières le méchant esprit du passé relève sa bannière et vous menace jusque dans vos plus vitales institutions?

Vous n'avez plus d'alliances au dehors, ce n'est pas assez dire : on n'a pas d'alliances quand on perd tout élément de puissance et d'action. Il n'y a pas mille moyens d'attirer dans sa sphère les peuples ou les états. Il faut se faire amis des uns, il faut se faire craindre des autres. La révolution de juillet nous avait donné pour les nations un aimant qui les attirait. Ce principe, vous l'avez amoindri, renié; vous avez, comme des apostats, insulté la foi qui portait la vie; vous êtes restés sans boussole, sans croyances; vous avez détruit dans le peuple tout élan, toute énergie; vous l'avez conduit au point de douter de lui-même, et, de peur qu'il ne retrouvât en son cœur quelque-une de ces sentiments qui ont de tout temps fait sa grandeur, vous avez cherché à l'abrutir dans un abject égoïsme. Ce dieu sans cœur qui ne veut que le culte des appétits est le seul que vous lui ayez appris à honorer. Ah! vous n'avez pas d'alliances aujourd'hui; vous êtes forcés de vous courber devant la pitié de l'Angleterre, qui a le secret de vos misères, qui vous le fait durement expier. Nous n'en voulons pas davantage pour constater la valeur de cette politique perdue. Nous en attestons tous les hommes de bonne foi, cette odieuse nécessité de l'alliance anglaise, proclamée à la tribune par un ancien ministre cinq ans après le traité du 15 juillet, n'est-elle pas la justification la plus éclatante de tous ceux qui ont combattu un pouvoir qui nous a menés à un tel abîme? Songe-t-on à tout ce qu'il faudra d'efforts pour sortir de la situation désolante où le système de quinze ans nous a placés?

Un jour viendra cependant, et peut-être n'est-il pas loin, où ce système aura son terme. Qu'avez-vous préparé pour le lendemain? Quel héritage laisserez-vous à la génération qui s'avance? Et si cette génération se retourne et demande aux survivants un compte sévère de votre conduite, que répondront-ils pour échapper à la justice du pays? Vous avez eu quinze ans la direction des affaires, vous avez dévoré plus de dix-huit milliards, vous avez possédé la force d'un pouvoir organisé, vous avez pu agir pendant de longues années au milieu du silence des partis, dans des temps calmes;

horreur, tandis que naguère encore il semblait présager tant d'enivrantes choses, tant de douces joies! Le cœur de M. de Maran se brisait dans cette lutte affreuse. Il voulait étouffer la voix de son amour qui criait toujours dans son âme, et, couvert de honte à ses propres yeux, il osait à peine jeter un regard sur son ami.

Celui-ci comprenait tout ce qui devait se passer dans ce pauvre cœur, et il cherchait quels mots seraient assez puissants pour y chercher le baume d'une consolation. Il s'assit auprès de M. de Maran, prit sa main qu'il serra un moment silencieusement dans les siennes, et, mettant dans sa voix les inflexions les plus sympathiques de l'amitié :

— Mon ami, lui dit-il, vous êtes bien jeune encore, et déjà vous voilà bien cruellement éprouvé. Mon amitié voudrait pouvoir prendre la moitié du coup qui vous frappe, pour vous aider à le supporter; mais, impuissante en cela, elle s'efforce d'alléger votre douleur par tout ce que pourra m'inspirer mon ardent désir de vous voir heureux.

M. de Maran fit un mouvement.

— Heureux! oh! je vous comprends, continua M. de Larancé; ce bonheur, pensez-vous, vous a fui à jamais... Non, mon ami, il n'est pas juste d'avoir de telles pensées, et ce serait vouloir décourager mes efforts. J'ai confiance en votre raison. Vous aimez le beau et le bien... la carrière est vaste. Vous ne manquez pas de trouver dans la vie des choses qui vous captiveront, et si elles ne peuvent vous faire oublier complètement un souvenir funeste, du moins elles vous en distrairont et en adouciront l'amertume.

Des pleurs abondants inondèrent alors le visage de M. de Maran, et remerciaient tacitement M. de Larancé de ses consolantes paroles, en lui montrant qu'elles avaient, pour le moment, atteint leur but et calmé un peu une souffrance qui auparavant était poignante, lourde et intolérable.

Un moment après, il se leva, prit les mains de M. de Larancé et lui dit : — Mon ami, je vous remercie du fond de l'âme. Si quelque chose pouvait adoucir ma peine, ce serait certainement votre amitié... Mais rien... rien ne le peut.

Il s'arrêta un moment pour respirer; sa poitrine était oppressée; puis il continua :

— Dieu fera de moi ce qu'il voudra; je serais heureux qu'il m'appelât à l'instant... Je vais partir dans une heure... je me retire dans le château où est mort mon père et où j'espère mourir bientôt.

En vain de Larancé combattit ce projet par tout ce que la raison et l'amitié purent lui suggérer.

— Mon parti est pris, dit M. de Maran; adieu, mon ami! Si vous voulez venir me voir là-bas, je vous recevrai les bras ouverts. Adieu!

Et il partit.

Le château où il se rendait était une partie de l'héritage que son père lui avait laissé. Il était situé dans la Touraine, à quelques lieues au-dessus d'Amboise. Une grande et belle propriété l'environnait et était baignée par

qu'avez-vous procuré à la France? Qu'avez-vous assuré pour elle avec votre si grande habileté? La réponse est là : la défiance partout, une marine abandonnée, et pas même une alliance!

ARMAND MARRAST, rédacteur en chef du National.
(Extrait de l'Almanach Populaire de la France pour 1846.)

On lit dans l'Armoricain :

« L'incendie du Mourillon a naturellement ramené l'attention publique sur les moyens de réparer la perte en bois de construction causée par ce sinistre et sur les ressources sur lesquelles la France devrait compter dans le cas d'une guerre maritime.

« Les dangers de notre situation tracés par M. Tupinier dans ses considérations sur la marine, corroborés par les observations de M. Estancelin, se représentent dans toute leur étendue, et ne laissent pas que d'effrayer les personnes qui connaissent les difficultés de réunir de grands approvisionnements dans un laps de temps très court, alors que l'approche d'une guerre rend les communications par mer impossibles, et qu'on ne peut plus espérer puiser ces approvisionnements dans les pays étrangers ou dans nos colonies.

« On est amené à regretter, avec ces hommes d'état, la suppression du droit de martelage, qui pouvait bien laisser à désirer dans son exercice, mais qui était bon en principe. La liberté d'abattage, loin de produire les avantages qu'on attend ordinairement de la concurrence commerciale, n'a servi qu'à achever d'opérer la destruction du peu de bois qui existait entre les mains des particuliers, et cela était aisé à prévoir, parce que le propriétaire cherche avant tout à vendre son bois au plus haut prix possible. L'acheteur, sans se préoccuper davantage des besoins de l'Etat, vend là où il trouve à bénéficier le plus; tant pis pour l'Etat si ses agents sont assez peu éclairés pour laisser porter aujourd'hui à l'étranger des bois qu'ils seront forcés d'acheter beaucoup plus cher peut-être demain, ou d'en demander à la Russie ou à la Norvège.

« Le département de la marine, depuis la suppression du droit de martelage, a commis une faute énorme dont on commence à sentir aujourd'hui les désastreux effets. Au lieu d'augmenter ses réserves en achetant tous les bois des particuliers destinés à l'exportation et propres au service de la marine, il a, au contraire, laissé épuiser son approvisionnement, au point qu'après les sévères avertissements des publicistes, des chambres et des hommes du métier, il est enfin forcé de réclamer des fonds pour rétablir l'approvisionnement normal.

« Cette faute inconcevable n'a été compensée par aucun avantage, car, en même temps qu'il ouvrait la libre exportation aux bois du commerce, le gouvernement voyait le prix des bois s'élever à chaque adjudication par suite de la concurrence qu'il se faisait faire. Ainsi, d'un côté il se privait de la faculté d'avoir des ressources assurées pour les moments opportuns, et de l'autre il se mettait à la merci d'un ou plusieurs fournisseurs plus ou moins exacts dans leurs livraisons, ou plus ou moins en position de les réaliser. Evidemment c'était marcher en aveugle, et un tel système ne pouvait qu'amener une catastrophe certaine.

« La vicieuse organisation de notre administration maritime est telle, que nous devons peut-être nous féliciter de la perte des bois du Mourillon, comme étant le seul moyen de lui ouvrir les yeux sur l'urgence de modifier le système de nos approvisionnements de bois. Cette administration est si peu progressive que l'excès du mal peut seul la sortir de ce système de torpeur signalé avec tant de justesse par M. le prince de Joinville.

« Nous ne manquons pas encore de bois : nos forêts royales sont encore une riche réserve; mais malheureusement le transport des bois jusqu'à nos arsenaux maritimes élève considérablement la valeur de ces matières. Il faudrait que l'Etat s'occupât sérieusement de faciliter les moyens de transport par la création de chemins de fer ou de canaux se rattachant à nos grandes voies fluviales. Il faudrait surtout s'occuper enfin de l'exploitation des vastes forêts de la Guyane, qui possèdent des bois propres à divers services maritimes. Il serait sage d'en accumuler de grandes quantités pendant la paix, afin de ménager nos ressources métropolitaines pour le temps de guerre, ou l'introduction des bois de la Guyane cesserait d'être possible.

« Une grande découverte, celle du docteur Boucherie, est encore inconnue dans nos ports, où son importance si grande devrait lui faire jouer un rôle remarquable. Mais on laisse s'user improductivement les hommes de talent et les bonnes choses, faute de vouloir se donner la peine d'organiser un service convenable pour les utiliser, et quand on en a besoin on ne les retrouve plus; il faut retomber dans de nouvelles séries d'interminables essais.

« L'administration de la marine a maintes fois manifesté l'inten-

tion de rentrer dans les attributions qu'elle avait autrefois : de choisir, marteler et faire exploiter, dans les coupes des forêts domaniales et communales, tous les arbres propres aux approvisionnements de ses arsenaux; de rétablir les cinq arrondissements forestiers, tels qu'ils avaient été organisés sous le régime impérial; en un mot, de remettre en vigueur, par une loi, les dispositions de l'arrêt du conseil du 21 septembre 1700, rendu pour assurer l'exécution du titre 21 de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669 et des titres 1 et 2 du livre 23 de l'ordonnance de la marine du 11 avril 1659. Mais, nous ne saurions trop le répéter, il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions, il faut les réaliser, sous peine d'être pris au dépourvu le jour où une guerre maritime éclatera en Europe. Les autres puissances sont sous ce rapport mieux partagées que nous, en ce que, comme nous, elles ne sont pas à la discrétion de leurs voisins. L'Angleterre utilise les forêts de ses nombreuses colonies, les Etats-Unis ont autour d'eux, non loin de leur territoire, d'immenses ressources qu'ils exploitent avec une activité prodigieuse, et nous, qui pourrions puiser si largement dans les forêts de la Guyane, nous livrons l'avenir de nos constructions navales à des marchands et à des spéculateurs. N'avons-nous pas à nos portes les forêts de la Corse? Que faisons-nous pour leur administration? Rien. Et cependant, d'après M. Robiquet, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, ces forêts contiennent une superficie totale de 77,000 hectares, dont l'Etat possède 21,082 hectares; elles pourraient suffire aux besoins de la marine, du moins pour nos ports de la Méditerranée, pendant la paix comme pendant la guerre.

« Il appartient à l'administration de la marine de sortir de cette situation en éclairant les chambres et en les sollicitant d'adopter, par un projet de loi, les sages dispositions de Colbert sur la conservation de nos bois de construction et l'approvisionnement de nos arsenaux maritimes.

« Ce n'est point par des vœux stériles que l'administration réalisera ce progrès auquel tout nous appelle, et qui cependant se trouve entravé par de nombreux obstacles. Tant que nos lois forestières resteront ce qu'elles sont à cet égard, nous aurons des approvisionnements coûteux, difficiles, insuffisants. Que le jour vienne où nos ingénieurs de marine pourront librement choisir, soit en France, soit à la Guyane, les bois nécessaires, et alors, mais alors seulement, nous serons en mesure d'attendre les événements et de les dominer, alors seulement le gouvernement pourra trouver dans ses arsenaux tous les moyens de défense maritime qui lui sont nécessaires. »

Paris, le 20 septembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le roi vient de commander à l'usine d'Indret, pour son service privé, un petit yacht royal qui pourra entrer dans tous les ports de la Normandie; aussi, pour ce motif, S. M. l'a-t-elle baptisé du nom de *Passe-Partout*.

M. le ministre de la marine vient aussi de commander à la même usine un navire de cent chevaux qui sera mis à la disposition de M. le lieutenant de vaisseau Bourgeois pour y adapter son hélice.

— Le *Journal des Chemins de fer* dit que le conseil d'état a manifesté le désir que le capital des actions du chemin de fer du Nord soit fixé à 500 f., malgré la non-concession à la compagnie principale de l'embranchement de Frampoux à Hazebrouck et l'éventualité de la concession du chemin de Creil à Saint-Quentin. Il n'est pas probable que M. de Rothschild accède à ce désir, qui le forcerait à se dessaisir d'une partie des actions qu'il s'est réservées, et il n'est guère plus probable qu'en cas de refus de sa part le conseil d'état insiste.

— Voici encore une nouvelle compagnie qui s'organise en vue de soumissionner le chemin de fer de Lyon à Avignon. Cette compagnie, qui a pour président M. Eugène Griolet, manufacturier, ancien maire de Paris, compte parmi ses administrateurs quatre députés, savoir : MM. Barbet, Cibiel, Bernadou et Lavocat.

— La compagnie O'Neill paraît vouloir développer une grande activité pour l'exécution de la ligne de Fampoux; elle s'occupe de la formation du personnel pour les travaux; elle est en pourparlers avec les maîtres de forges pour la fourniture des rails et coussinets, et déjà l'organisation de ses bureaux à Arras est commencée.

— On dit que la compagnie du Nord, effrayée du grand nombre de sociétés formées pour le chemin de Creil à Saint-Quentin, a renoncé à chercher à les réunir et peut-être même à soumissionner cette ligne.

— Je demande pardon à monsieur le comte d'avoir dit *nous*... Cela tient à l'habitude que j'ai d'identifier complètement ma pensée avec les intérêts de monsieur le comte.

— Fort bien! cela ne fait rien, monsieur Robert. Continuez.

— Eh bien! on en conteste la propriété à monsieur le comte.

— Qui donc? dit M. de Maran.

— La personne à qui appartient le terrain de la rive opposée.

— Ah! fit M. de Maran, tombant dans une sorte de rêverie inerte, dont il avait souvent des accès par suite de son état habituel d'absorption. Du reste, sa pensée, à propos de cette île, s'était naturellement portée sur le souvenir de celle dont il était question dans la seconde des deux lettres que nous connaissons, ce qui lui rappela la cause de sa douleur.

Après un assez long silence, M. Robert reprit la parole.

— Encore, dit-il, si cette île était d'une nature aride et sablonneuse, et par conséquent inutile, et n'offrait aucun agrément, on pourrait y renoncer volontairement pour éviter les ennuis d'une contestation. Mais l'île est charmante, comme monsieur le comte peut l'entrevoir d'ici. Elle est entourée de beaux peupliers alignés, parsemée de nombreux bouquets de saules, et il s'y trouve un fort joli petit pavillon ombragé par des trembles. Dans l'état des choses... il me semble...

— Que dites-vous? interrompit vivement le jeune homme s'avançant avec feu vers M. Robert.

A cette description de l'île faite dans des termes à peu près identiques aux expressions que renfermait la lettre dont nous venons de parler, et qui semblait avoir pour but le même objet, M. de Maran n'avait pu contenir la fougue de son émotion.

— Que dites-vous? répéta-t-il devant M. Robert interdit.

— Je décrivais à M. le comte l'île qu'on lui conteste, répondit M. Robert, ému de la vivacité de M. de Maran.

— Est-ce bien la vérité? y a-t-il réellement un petit pavillon dans cette île?

— Un petit pavillon entouré de trembles. Monsieur le comte peut s'en assurer par lui-même. Nous avons un bateau sur le fleuve; on conduira monsieur le comte sur le fleuve dès qu'il le désirera.

— Tout de suite, dit-il.

Et il se laissa tomber avec accablement dans un fauteuil. Sa blessure ouverte saignait de nouveau. Il se demanda alors à quoi bon visiter cet endroit, dont l'aspect ne pouvait que raviver sa douleur. Il fut sur le point de donner contre-ordre, mais un sentiment dont il ne se rendait pas compte l'en empêcha. Peu de temps après, M. Robert, qui était sorti, vint lui dire que le bateau était prêt. M. de Maran se mit en route comme une victime qui marche au supplice, poussé par une force cachée et irrésistible. L'embarcation aborda bientôt à l'île. M. de Maran enjoignit à celui qui l'avait conduite de ne pas le suivre, et s'avança dans l'intérieur.

(La suite à un prochain numéro.)

Le Constitutionnel, auquel le National avait vivement reproché d'avoir changé d'opinion dans la question des chemins de fer, a aujourd'hui à expliquer sa conversion. A l'en croire, c'est le gouvernement qui l'a poussé à approuver la fusion des lignes. Le ministère ne se préoccupait ni des intérêts de l'Etat, ni de l'avenir des chemins de fer, ni du crédit public; il a bien que lui, Constitutionnel, s'en préoccupât. Excellent journal!

La querelle recommence entre la Presse et l'Époque. L'esprit de parti et de boutique a remis aux combattants les armes à la main et nous allons assister à une nouvelle lutte.

L'Époque, dans un prospectus-spécimen dont elle inonde Paris et les départements depuis un mois, a annoncé que M. Girardin avait été ravi des combinaisons et des calculs de ses inventeurs, et qu'il avait proposé d'entrer en négociations pour une fusion de la Presse et de l'Époque. M. Girardin répond aujourd'hui que c'est un gros mensonge; qu'un tel mensonge s'attaquant à une entreprise constitue une grave atteinte portée à son crédit, et qu'il va saisir les tribunaux d'une plainte et d'une demande en dommages-intérêts.

En attendant le procès, M. Girardin déclare que les impostures de l'Époque ont été « imaginées à toute extrémité, afin de rallier les souscripteurs d'actions en déroute, afin de décider les récalcitrants, et d'une offre de prorogation de versement avait trouvés sourds, à venir apporter leurs écus à la caisse. »

Dans un de leurs derniers numéros, les Débats ont rapporté, dans un style moitié confit, moitié patelin, que le pape a daigné se faire ouvrir la portière de sa voiture et se laisser baiser le pied par M. Rossi, ambassadeur français.

Aujourd'hui la Gazette d'Augsbourg nous apporte un post scriptum à cette nouvelle. Le voici : « Le lendemain de la visite du pape à l'église française, un complot secret eut lieu dans le Vatican, à la suite duquel deux cents bourgeois romains furent arrêtés comme suspects de professer des principes contraires à ceux du gouvernement papiste. »

Chronique.

M^{me} Merle, de Sainte-Foy, l'une des personnes qui se trouvaient dans l'omnibus versé l'autre jour à la montée Saint Laurent, est morte vendredi, à la suite des blessures qu'elle avait reçues.

On parle d'une jeune personne de dix-huit ans, victime du même accident, dont l'état inspire de vives inquiétudes.

— Samedi matin, dit un journal, à trois heures et demie, une personne qui se trouvait sur la route de Grenoble, à la Guillotière, près du pensionnat de M. Sauvignat, a vu tomber presque à ses pieds un immense globe de feu, précédé et suivi par un bruit semblable au roulement de la foudre. Étonné de cette vive clarté, notre homme s'approcha de l'endroit où était tombé l'aérolithe et faillit être suffoqué par une forte odeur de soufre et de bitume. A six heures, la personne qui nous communique ces détails s'y est transportée elle-même et a encore vu les traces de ce phénomène.

— M^{lle} Barnoud, directrice de la poste aux lettres à Anse, est décédée, frappée d'apoplexie, dans la nuit du 12 au 13 septembre. Elle s'était couchée sans se plaindre d'aucun malaise. A minuit, la malade s'était arrêtée devant le bureau de la directrice. La domestique fit l'échange des dépêches, et porta, suivant son habitude, le paquet qu'elle avait reçu à sa maîtresse; mais elle la trouva inanimée. Un médecin appelé sur-le-champ reconnut la mort de la mort qui lui parut avoir eu lieu depuis une heure. La mort a rempli d'affliction la ville d'Anse, où M^{lle} Barnoud était un objet d'estime et de vénération publiques. Animée d'une pieuse et ardente charité, elle s'était vouée, ainsi que sa sœur qui habitait avec elle, au soulagement des pauvres, qui regardaient ces deux sœurs comme leur providence.

— Depuis plusieurs jours, un chien appartenant à un propriétaire de Rivolet (Rhône) refusait de prendre aucune espèce de nourriture. Il avait été mis à l'attache, mais il était parvenu à rompre ses liens et à s'évader. Ce chien a parcouru la commune et a mordus plusieurs animaux qu'on s'est empressé d'abattre.

On dit que deux journalistes qui travaillaient sur la nouvelle d'un enfant ont éprouvé des morsures de cet animal.

— M. Lefebvre de Fourcy, premier examinateur pour l'École polytechnique et l'École forestière, est arrivé à Lyon, et a commencé les examens avant-hier matin. M. Bourdoy, second examinateur, sera à Lyon dans trois jours.

Les candidats qui se présentent cette année sont en grand nombre.

— On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi d'emprunter la voie de votre journal pour faire connaître à l'autorité locale la profonde impression de dégoût qui s'est répandue à l'aspect des rues sales et fétides de votre ville.

L'administration a fait construire par les propriétaires ou construit elle-même des trottoirs dans les quartiers principaux; elle s'occupe activement de faire creuser des canaux souterrains qui doivent absorber les eaux pluviales, lesquelles transforment parfois la plupart de vos rues en véritables petits torrents. La disparition des eaux pluviales et ménagères aura encore l'avantage immense de rendre votre pavé moins humide et moins boueux; mais que sont ces améliorations en présence de la négligence impardonnable que vous apportez à faire exécuter les ordonnances relatives à la salubrité publique et au nettoyage des rues, places et quais?

A quoi servent les trottoirs, quand, dans tous les angles des rues, il est permis d'y faire des ordures et de les inonder de mares à les rendre impraticables aux dames sous tous les rapports? Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

Ne vous en rendez pas compte, car vous êtes à l'état de barbarie.

années dans la Sylphide, le Dieu et la Bayadère, etc., etc., s'est retirée avec 30 ou 40,000 livres de belles rentes, jeune encore, et n'ayant rien perdu de sa beauté et de ses charmes. On ne se lassait pas de la voir figurer dans les quadrilles; elle dansait avec une simplicité et un agrément remarquables. Enfin, pour compléter le tableau, elle a exécuté une danse à la mode. Bientôt tous les danseurs ont abandonné la partie pour se ranger au nombre des spectateurs et l'admirer circulant dans la salle avec les grâces et la légèreté aérienne qu'elle avait autrefois. (Elle était restée seule avec son cavalier.) Comme aux plus beaux jours de ses triomphes, on s'est cru au théâtre, et les salves d'applaudissements l'accueillaient.

M^{me} Siran, l'artiste célèbre, objet de cette ovation, était avec son mari qui, lui aussi, après avoir fait à Lyon les délices des amateurs de musique, s'est retiré couvert des palmes cueillies sur la scène. (Journal de Villefranche.)

— Une lettre timbrée de Valence le 15 septembre et arrivée le même jour à Lyon n'a été remise au destinataire, qui habite la grande rue de la Guillotière, que le 17.

Il y a dans tout ceci un vice administratif qui compromet gravement les intérêts du commerce, et qu'une direction sage et équitable doit faire disparaître, dans l'intérêt des habitants comme dans celui du pays.

Spectacles du 22 septembre.

GRAND-THÉÂTRE. — La Juive, grand opéra.
CÉLESTINS. — Le Boudoir de Satan, prologue. — Les Sept Châteaux du Diable, pièce féerique.

Nouvelles diverses.

On sait comment se fait le triage des jurés *probes et libres*. Il y a dans notre département, dit la Vigie du Morbihan, une foule d'hommes qui n'ont pas été appelés à siéger depuis douze ou quinze ans, et qui ne doivent cette faveur qu'aux sentiments de suspicion qu'inspirent à l'administration départementale leurs opinions politiques. Cette préoccupation est telle qu'elle absorbe, à ce qu'il paraît, toute l'attention des agents chargés de ce choix.

Sur la liste du jury de cette dernière session, on trouve le nom d'un homme qui tient à Lorient une maison de débauche, et si ce juré eût été libre, s'il n'eût pas été sous les verrous d'une prison par suite d'une condamnation récente, il aurait siégé parmi les citoyens les plus honorables. Ce fait prouve avec quel discernement MM. les préfets dressent la liste des jurés.

— Dans certaines parties de la France, le corps électoral est descendu si bas sous le régime actuel qu'il n'est pas étonnant de lui voir soumettre des candidatures comme celle-ci :

« L'illustre inventeur du paracrotte, dit l'Éclaircisseur de l'Indre, M. Boutmy, désire entrer au conseil général de la Creuse; il se présente comme candidat pour les élections prochaines dans le canton de Pontarlon. Il vient de faire, avec son confrère M. de Girardin, des visites domiciliaires à chacun des électeurs. »

Nous ne désespérons pas de voir bientôt MM. de Girardin et Boutmy présenter aux électeurs de la Creuse leur ancien associé et ami M. Cleemann.

— Nous trouvons le récit suivant dans le Courrier d'Athènes du 4 courant :

« La province de Livadie vient d'être témoin d'un assassinat commis avec des circonstances d'une barbarie, d'une froide atrocité, qui ne peut manquer d'exciter l'indignation de la nation tout entière.

« Un grand propriétaire grec, nommé Agalidès, venait d'obtenir gain de cause dans un procès qu'il avait eu à soutenir contre les habitants du village de Castagna, commune d'Hypaty. La sentence du tribunal condamnait les villageois qui s'étaient arrogés la jouissance de la propriété de M. Agalidès à lui payer l'usufruit de huit années. Néanmoins le propriétaire, voulant se montrer conciliant et généreux, leur avait offert de se contenter de la moitié, dans l'espoir qu'ils s'exécuteraient de bonne grâce; mais les villageois lui avaient manifesté qu'ils l'entendaient autrement.

« En conséquence, le 3 du courant, M. Agalidès se rendit à Castagna, accompagné d'un domestique, de deux huissiers et de douze gendarmes, pour prendre possession de sa propriété, en vertu de la sentence qu'il venait d'obtenir. A peine est-il arrivé dans le village, qu'il se voit aussitôt assailli par les femmes et les garçons de l'endroit, armés de bâtons, de haches et de tout autre instrument qui leur était tombé sous la main; mais les gendarmes le protégèrent et le mettent à l'abri de toute atteinte. A cet aspect menaçant, il veut s'éloigner de Castagna et se rendre à Hypaty; mais à peine est-il sorti du village qu'il se voit environné d'hommes armés dont les cris lui annoncent qu'ils en veulent sérieusement à sa vie. Néanmoins les gendarmes qui l'accompagnaient font bonne contenance et le sauvent de ce péril imminent. Mais, échappé à cette embuscade, un peu plus loin il se trouve dans une position plus menaçante encore; soixante hommes se présentent tout-à-coup en face de lui, tous armés de fusils, criant avec fureur aux gendarmes et aux huissiers : « Eloignez-vous, vous autres; nous n'en voulons qu'à celui que vous accompagnez. »

« Aussitôt les gendarmes se retirent, et M. Agalidès reste seul avec son domestique et les deux huissiers. Dans cette terrible situation, il s'assied sur une pierre, la tête appuyée sur sa main. Neuf villageois font feu sur lui sans qu'il soit atteint d'une seule balle. Il se lève et voit qu'un de ces barbares court seul sur lui pour le tuer. Alors le malheureux Agalidès, qui était aussi armé d'un fusil, ne voyant plus de moyen de salut, fait feu sur lui et l'étend mort sur le coup. A l'instant il essaya lui-même une décharge de tous les Castagnotes et tomba criblé de balles. Alors ces barbares et féroces villageois, après avoir dépouillé l'infortuné Agalidès, dressèrent un bûcher et brûlèrent son cadavre.

« Le démarque d'Hypaty, dit-on, a pris toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour assurer le châtiement de ce crime atroce, sans exemple en Grèce.

« Les circonstances qui ont précédé et accompagné cet assassinat en ont fait un véritable événement pour le pays, et le pouvoir comprendra sans doute qu'un crime de cette nature lui impose un grave devoir à remplir envers la société. Nous osons espérer que ni le nombre ni les noms des coupables ne le feront hésiter à donner pleine satisfaction à la nation, à la société outragée, et que, pour cette fois, il ne permettra pas que l'intrigue puisse parvenir par aucun moyen à suspendre le glaive de la justice. »

— Le Courrier des Campagnes, journal politique et religieux, et qui ajoutait à son titre celui de *Organe et correspondant des curés, des juges de paix, des maires et des électeurs*, vient de se fonder avec l'Esprit Public, feuille nouvellement créée.

— La mort de M. Royer-Collard a laissé vacant à l'Académie française un fauteuil dont la possession éveille déjà de nombreuses ambitions littéraires ou non; ce qui paraît certain, c'est que ce fauteuil ne sera pas donné à un homme de lettres. On a déjà parlé de la candidature de M. le duc de Broglie; nous croyons pouvoir annoncer que M. l'archevêque de Paris se mettra aussi sur les rangs.

— La grande question du reboisement de nos montagnes va enfin trouver une solution. Le ministre des finances, dont l'attention a été appelée par les agents forestiers sur les progrès alarmants du déboisement, vient d'adresser aux ministres de l'agriculture et du commerce, des travaux publics et de l'intérieur des propositions tendant à faire nommer une commission mixte, composée de fonctionnaires compétents appartenant aux quatre ministères, à laquelle serait confiée l'étude de cette immense question. Afin de faciliter à cette commission les recherches auxquelles elle devra se livrer pour trouver la cause du déboisement, comme pour signaler les moyens de reboiser le sol, le ministre des finances, en faisant connaître que la contenance des terrains à reboiser s'élève en totalité à 1 million 214,292 hectares, soumet les moyens suivants pour parvenir au reboisement :

Soumission au régime forestier des terrains communaux situés en montagnes.

Exemption d'impôt, pendant un certain laps de temps, en faveur des communes et des particuliers qui auraient reboisé des terrains en pentes.

Distribution de semences et de plants, sous la condition pour les particuliers de soumettre leurs terrains au régime forestier, au moins en ce qui concerne le pâturage.

Etablissement d'une bonne et forte organisation de gardes communaux suffisamment rétribués.

Récompenses honorifiques.

Augmentation des droits de douanes sur la houille et les bois en diminution des droits de navigation sur les canaux.

Modification de la législation pénale.

— M. le ministre du commerce est à son tour parti pour le château d'Eu, lequel sera abandonné par ses hôtes vers la fin de ce mois.

— Un déplorable accident est arrivé ces jours derniers à Orléans.

Une dame, qui depuis une heure était débarquée d'un de nos bateaux à vapeur et qui s'occupait du transport de ses effets, est tombée dans la Loire. En ce moment les eaux sont très hautes. Emportée par le courant, elle n'a pu être tirée de l'eau. Tous les efforts, tous les secours qui ont été donnés par les mariniers avec le plus louable empressement sont restés inutiles. Jusqu'à présent le cadavre n'a pu encore être retrouvé.

Cette dame, dont le nom est Dubuc, de Fontainebleau, venait de faire un voyage d'agrément à Pornic; elle était accompagnée de son frère et de ses deux filles, dont le désespoir, en apprenant ce malheur, a éclaté en sanglots déchirants. Pendant la nuit, elles n'ont cessé de remplir de leurs cris l'hôtel où elles étaient descendues.

Cet accident est la suite, à ce qu'il paraît, de l'imprudence qu'a commise M^{me} Dubuc en preant, pour parvenir plus vite à ses effets, un passage extérieur destiné au service du bâtiment et dont se servent exclusivement les matelots.

« Il y a dans cet événement une fatalité d'autant plus marquée qu'au moment de la chute le bateau était à quai depuis plus d'une demi-heure. Tous les voyageurs étaient débarqués, et il n'y avait conséquemment aucune raison pour qu'un passager dût prendre un autre chemin que la voie ordinaire. »

— Le parlement anglais, dont la session devait s'ouvrir au 2 octobre prochain, va être prorogé jusqu'au 27 novembre suivant.

— Une nouvelle bande de trabucaires s'est montrée sur les frontières d'Espagne. On assure que parmi ces malfaiteurs il y a un grand nombre de joueurs qui ont perdu leur avoir dans le jeu, et que la misère et l'oisiveté conduisent au crime. Cette bande est divisée en trois brigades; elle s'est dirigée dernièrement sur le village de Barbens pour en enlever un riche propriétaire et lui faire payer une rançon de 2,000 onces d'or. Le commandant de la force armée, prévenu à temps, déjoua le projet de ces bandits; mais les troupes mises à leur poursuite n'ont pu les atteindre. Elles les ont rejetés sur la frontière française, où ils sont cachés, dit-on, dans les bois de Palau. La police espagnole veille constamment sur l'intérieur et sur la frontière, et, dans le courant de la semaine dernière, quarante-huit individus suspects, marchant sans passeports ou porteurs d'armes prohibées, ont été conduits dans les diverses prisons de la province; quelques-uns même, refusant d'obéir aux sommations de la force publique, ont été tués à coups de fusil.

— Un nouveau changement vient encore d'être apporté au fourniment des soldats d'infanterie. On sait que les bandoulières des sabres et des gibernes ont été remplacées par une ceinture. Pour donner un point d'appui à ce ceinturon, on vient d'y joindre une paire de bretelles en buffle.

Nouvelles étrangères.

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 30 août :

« Le mauvais temps qui règne depuis quelques jours dans la Baltique a décidé l'impératrice à changer l'itinéraire de son voyage. S. M. I. se rendra par voie de terre à Berlin, où elle arrivera le 12 septembre. L'empereur est très affecté de cette longue séparation avec l'impératrice, et on croit que, vers la fin de l'hiver prochain, il ira à Palerme lui rendre une visite. »

« L'impératrice voyagera sous le nom de la comtesse de Namensky. Elle restera huit jours auprès de la famille royale de Prusse. Elle ira d'abord rejoindre au lac de Côme la princesse Albert de Prusse, et se rendra ensuite à Palerme. Dix-huit courriers seront échelonnés sur la route pour porter à l'empereur les nouvelles du voyage de l'impératrice, qui trouvera en outre, à son arrivée à Palerme, une flottille de bateaux à vapeur envoyés de Cronstadt et d'Odessa pour le service de sa correspondance. On dit aussi que le grand-duc Constantin, le second fils de l'empereur, doit se rendre avec un vaisseau et une frégate dans les eaux de la Sicile. »

« L'empereur accompagnera l'impératrice jusqu'à Kowno avec le grand-duc héritier; de là il se rendra à Mohilef et dans la Russie méridionale. Le prince Woronzoff a reçu l'ordre de se rendre en Bessarabie pour avoir une entrevue avec l'empereur sur la guerre du Caucase, qui le préoccupe toujours vivement. On assure ici que le prince Woronzoff était opposé au dernier plan de campagne; mais l'empereur y a mis la plus vive insistance, et lui a prescrit impérieusement de pénétrer dans l'intérieur des montagnes. C'est dans ce but qu'il a mis à sa disposition des forces et des ressources plus considérables qu'à une autre époque. D'après des évaluations dignes de foi, on porte l'effectif de l'armée, sur toutes les lignes du Caucase, à 160,000 hommes, dont 90 ou 95,000 seulement sont disponibles pour la guerre, et coûtent à l'état plus que le reste de l'armée disséminée sur toute l'étendue de l'empire. »

« L'opinion publique en général, même dans l'armée, se prononce contre la guerre du Caucase, qui impose de si grands sacrifices à la Russie. On voudrait que le gouvernement eût recours à des mesures pacifiques, et qu'on laissât le temps et la civilisation opérer petit à petit la soumission de ces peuplades; mais l'empereur n'est point de cet avis, il craint que les échecs successifs que son armée a essuyés dans le Caucase ne lui fassent perdre le pres-

tige qu'elle a exercé jusqu'à présent sur les populations de l'Asie. Ainsi, malgré l'épuisement du trésor et l'état incomplet des régiments de l'armée du Caucase, il voudrait que son armée pût prendre sa revanche même cette année.

» Les détails de la dernière exposition, qui arrivent journellement dans cette capitale, répandent une assez grande inquiétude dans les familles. On dit que les soldats russes, malgré leur obéissance aveugle aux ordres de leurs chefs, ont refusé de marcher contre l'ennemi, et qu'il a fallu faire feu sur les troupes auxiliaires indigènes pour les forcer à combattre. Les officiers ont fait des prodiges de valeur : aussi ont-ils été cruellement décimés par l'ennemi. Les montagnards avaient formé les derniers retranchements de la forêt d'Icherski avec les cadavres russes mutilés horriblement. A cet aspect, les soldats s'arrêtèrent, et c'est alors que les officiers, formant un corps de volontaires, se sont élancés en avant et ont franchi cet épouvantable obstacle. Le prince Woronzoff a couru les plus grands dangers, et il a été obligé de mettre l'épée à la main, avec son escorte, pour sa défense personnelle.

» L'armée n'a trouvé à Dargo que des cendres, et si l'incendie n'avait épargné quelques champs de maïs aux environs de cette bicoque, elle aurait complètement manqué de vivres.

» L'empereur, à son retour du midi de la Russie, se rendra par Karkof à Moscou; il y restera pendant quelques jours. Cette seconde capitale, qui a toujours été le foyer de l'opposition contre le gouvernement impérial, est très mécontente de la mauvaise issue de la dernière campagne. La noblesse craint que l'empereur n'ordonne de nouvelles levées, dont elle supporterait tout le fardeau.

ITALIE.

On écrit de la frontière d'Italie, 10 septembre :

« Les nouvelles qui nous arrivent de l'Italie centrale et inférieure sont toujours inquiétantes. L'agitation augmente de plus en plus dans les Etats-Romains; elle est encore alimentée par une foule d'arrestations et de mesures vexatoires que le gouvernement a prises pour intimider les esprits. Plusieurs jeunes gens de familles notables se sont soustraits à une arrestation qui les menaçait en prenant la fuite; ils errent maintenant armés dans les montagnes et dans les campagnes. Des personnes que l'on soupçonne de se livrer aux dénonciations secrètes, ainsi que celles qui font partie de la commission d'enquête militaire, ne peuvent se montrer en public

sans escorte, à moins d'être exposées au ressentiment du peuple. Le cardinal légat de Ravenne a déjà eu bien souvent des preuves du mécontentement public; on se rappelle qu'un coup de feu a été tiré contre sa fenêtre et des pierres lancées contre sa voiture. Dans les villes où il y a une garnison suisse, le mécontentement du peuple se fait aussi sentir contre elle, tandis qu'il arrive que les troupes italiennes fraternisent avec le peuple.

» Il est hors de doute que l'agitation provient en partie des réfugiés qui sont au dehors; mais il n'est pas moins vrai qu'il existe une grande fermentation parmi le peuple, et que le désir d'un changement de l'état de choses contre lequel le pays a déjà pris les armes en 1831 s'empare de toutes les classes de la société. Le gouvernement romain n'a rien fait pour satisfaire en aucune sorte les justes demandes de ses sujets. Les abus les plus criants de l'administration qui prodigue des sommes énormes à des sinécures spirituelles n'ont pas été abolis. C'est donc avec une certaine anxiété qu'on jette les yeux sur Rome, où Grégoire XVI est sur le point de succomber, miné par l'âge ou par les souffrances physiques. Sa mort sera probablement le signal de troubles graves.

» Ce n'est pas seulement dans les légations, mais aussi à Modène, à Naples et en Sicile, qu'il y a une grande fermentation dans les esprits, résultat de causes semblables.

ESPAGNE.

C'est le 13 septembre, à sept heures et demie du soir, que la reine Isabelle et sa famille ont fait leur rentrée dans Madrid. Les troupes de la garnison formaient la haie depuis la porte de Bilbao jusqu'à l'arcade du palais.

« On n'a vu au passage de la reine, dit *el Clamor Publico*, que les personnes qui ordinairement parcourent les rues à cette heure de la journée, et on n'a point entendu ces vivats, ces acclamations qui autrefois saluaient l'apparition de S. M. La vérité est que le peuple de Madrid, encore sous la douloureuse impression qu'ont produite les derniers événements, n'était guère disposé à pousser des cris d'allégresse. Cette entrée nocturne avait sans doute été préparée par les hommes qui environnent le trône et qui craignent que le bruit des infortunes publiques ne monte jusqu'à lui.

— La *Posdata* prétend savoir que le général Atmeller a été arrêté par la police française au moment où il se disposait à pénétrer en Catalogne.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 septembre 1845.
En dehors du parquet, le chemin du Nord a fermé à 342 f. 50 c. de prime; après être descendu jusqu'à 550 f. Fampoux a été coté 520 f.

Trois pour cent.....	85 95	Caisse Lafitte.....	1145
Quatre pour cent.....	108 50	Obligations de Paris.....	1405
Quatre et demi pour cent.....	108 50	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.....	118 10	Saint-Germain.....	»
Emprunt de 1844.....	»	Versailles (rive droite).....	552 50
Trois pour cent belge.....	»	— (rive gauche).....	375 75
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Paris à Orléans.....	1275
Cinq pour cent belge.....	»	Paris à Rouen.....	1105
Cinq pour cent napolitain.....	»	Rouen au Havre.....	905
Cinq pour cent romain.....	104	Avignon à Marseille.....	1060
Cinq pour cent portugais.....	65	Strasbourg à Bâle.....	287 50
Trois pour cent espagnol.....	»	Orléans à Bordeaux.....	712 50
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Orléans à Vierzon.....	780
Banque de France.....	5525	Amiens à Boulogne.....	650
Comptoir Ganneron.....	1170	Bordeaux à la Teste.....	215
Banque belge.....	750	Montereaux à Troyes.....	527 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	1045 75	1046 25	1047 50	»
Paris à Orléans.....	»	»	»	»	1270	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	1087 50	»	1090	1090	1095	1095
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	770	767 50	770	»
prime.....	»	»	»	»	780	781 25
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Amiens à Boulogne.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereaux à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n^o 4.

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi vingt quatre septembre 1845, il sera procédé, en la commune de la Guillotière, sur la place du Marché dite des Repentirs, à dix heures du matin, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que : secrétaires à dessus de marbre avec incrustations, un piano à cinq octaves et demie en bois d'acajou, guéridon acajou, tables à coulisse, à thé, en acajou, chaises bois et paille, commode à dessus de marbre, lits, glaces, fauteuil, pendules de différents genres, horloge antique, fourneau de cuisine et autres ustensiles de ménage; cinquante-quatre tranches de marbre blanc, noir et bleu, brutes; madiers bois acajou; soixante plateaux bois de chêne de Hollande, etc., etc. (4037)

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MAISON

Pouvant contenir de 80 à 100 métiers pour la soierie, avec un logement pour contre-maitre, une écurie avec fenil au dessus et un jardin, située à Saint-Jean-de-Bourny, Grande-Rue, en face du couvent, dans un beau quartier, et placée au grand jour. Il y a dans le pays des ouvriers qui ont travaillé sur la soie.

S'adresser à MM. E. Siaux et C^e, rue Tupin, 16. (6686)

A VENDRE.

Fonds de mercerie et de bonneterie situé sur une place au centre du commerce. Le prix du loyer est très modéré. Le magasin est parfaitement agencé. On accordera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M^{lle} Champreux, rue du Commerce, n. 15, au 3^e. (6712)

A VENDRE

A Soucieux-sur-Sain-Bel, propriété de 11 hectares environ, dont 2 en vignes, 2 en bois et 1 en prés et luzernières, dans lesquels il y a un grand nombre d'arbres fruitiers en plein rapport; tout le reste est en terre labourable. Il y a une belle maison pouvant servir pour bourgeois et pour l'exploitation. Il y a un beau jardin et des eaux de source en abondance. S'adresser à M^e Laval, notaire, place Saint-Pierre, à Lyon. (6713)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ.

Un Fonds de commerce de laine et tapisserie, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et jouissant d'une bonne clientèle. Cette partie demande peu de fonds et est très avantageuse. S'adresser à M^{lle} Berrod, rue Saint-Côme, n^o 13, au 1^{er}. (6693)

A VENDRE

pour cause d'âge. L'hôtel des Départements, situé rue de la Barre, n^o 2. Cet hôtel est susceptible d'un grand travail par sa proximité des bateaux à vapeur et du chemin de fer.

S'adresser au propriétaire de cet établissement. (3709)

A VENDRE DE SUITE.

UN ANCIEN FONDS DE QUINCAILLERIE ET DE FERRONNERIE.

S'adresser à M. Panisset, débitant de tabac, place de la Préfecture, au coin de la rue Raisin. (6678)

A vendre de suite pour cause de décès.

Un Fonds de Café-Restaurant, en face de la Rotonde, aux Brotteaux. S'y adresser au café des Montagnes. (3715)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timbal-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1814.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

A VENDRE

pour cause de maladie. — Un fonds d'auberge situé quai Bourgneuf, n. 78. — S'y adresser. (6702)

CHEMIN DE FER

DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon prévient MM. les actionnaires de la compagnie que le huitième dixième sera mis en recouvrement le 1^{er} octobre 1845.

Les porteurs des titres de la compagnie sont, en conséquence, prévenus qu'ils doivent se présenter à la même date, pour régulariser leur position, au bureau de la compagnie, grande rue des Feuillants, 7, maison Nivière.

Les bureaux seront ouverts, pour cette opération, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures. (3712)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

(Sans garantie du gouvernement.)

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSÉS

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. Bianchi, opicien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (6614)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

AVIS.

On demande des employés à appointements fixes pour Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de dix heures à deux heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (6700)

PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 22 septembre courant, le paiement d'un dividende sera ouvert chez MM. Jean Bontoux et C^e, banquiers, port Saint-Clair, n. 19, contre remise des coupons échus les 1^{er} mars et 1^{er} septembre 1845. (3713)

GUÉRISON

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FAUNE; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES POUR VÊTEMENTS,

de M. F. SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Ces étoffes sont supérieures à tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, puisqu'elles sont imperméables à la pluie et donnent passage à la transpiration.

Manteaux pour roulier et cocher, ayant autant de durée que le cuir, à 20 f.

Manteaux et paletots en mérinos, depuis 25 f. jusqu'à 45 f.; les mêmes se vendent 45 f. et 90 f. à Londres et à Paris.

Manteaux en drap, de 45 f. à 55 f.

Les mêmes doublés de soie, à 60 f. et 75 f.

Tabliers de nourrice, à 4 f. et 4 f. 50 c.

Dissolution de caoutchouc, à 3 f. le kilogramme.

Cuir factice pour cartes, courroies, pour mécaniques, etc.

Tous ces articles à 50 0/0 meilleur marché qu'à Londres et à Paris.

Grande manufacture de draps imperméables et ordinaires pour billards, tables de jeu, voitures, etc.

Prix de ces draps : 6 f. 50 c. à 8 f. le mètre.

Les mêmes, imperméables et très forts : 8 f. 50 c. à 10 f. et au-dessus.

Prix des tapis de billard, imperméables ou ordinaires au choix, tout posé, le relevage compris :

Tapis croisé sans poil, double durée que le plus fort cuir-laine, de 20 à 25 fr.; en drap commun, de 25 à 35 fr., etc., etc.

25 f. et 30 f. très fort et très fin; en qualité supérieure, de 35 f. à 40 f.

Pour les plus grands billards des cercles, tout ce qu'il y a de plus fin et de plus beau dans le commerce. Pour billards de 325 à 340 centimètres, de 55 f. à 65 f.

Tous ces tapis seront posés aux prix ci-dessus.

Tablettes pour tapis de cartes, de 2 f. 50 c. à 3 f., montées à vis.

M. F. Sollier ne fait qu'au comptant. (3710)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang, etc.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9114)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n. 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOUCHIER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROTZLER, Grande-Rue, 4. (6352)

Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs.

Instructions en romain et en français.

Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,